

Pôle communication  
24.65.42

Mardi 18 novembre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ouverture de la campagne des agréments artistiques et culturels 2026 Du 18 novembre 2025 au 18 février 2026



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance sa campagne d'agrément pour les intervenants artistiques et culturels en milieu scolaire et extrascolaire. Les dossiers sont à déposer à la direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC), le mercredi 18 février 2026, au plus tard.

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, la Nouvelle-Calédonie favorise et encadre l'intervention d'artistes ou de professionnels de la culture au sein de dispositifs en milieu scolaire (de classes à projet artistique et culturel, ateliers et options artistiques, classes culturelles) ou hors temps scolaire (activités des centres culturels, centres de vacances et autres associations spécialisées).

Il est demandé aux candidats déposant une première demande d'agrément de constituer un dossier complet. Seuls les dossiers dûment complétés et répondant aux critères d'éligibilité sont examinés par une commission d'experts.

L'agrément est délivré pour une durée d'un an. Il doit être renouvelé chaque année en constituant un dossier d'actualisation.

Les dossiers de première demande ou d'actualisation, ainsi que la notice explicative, sont disponibles au téléchargement sur [le site du gouvernement](#). À noter qu'un extrait du casier judiciaire est demandé. Ils peuvent être retirés à la DCCFC, 12 rue de Verdun, Immeuble Gallieni 2, 3<sup>ème</sup> étage, Nouméa – Tél : 26 97 60.

**\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](#) \*\***

Les dossiers complétés doivent être renvoyés par courriel à [dccfc@gouv.nc](mailto:dccfc@gouv.nc), par voie postale à DCCFC, BP M2, 98849 Nouméa CEDEX, ou déposés dans les locaux de la direction.

Ils sont à retourner à la DCCFC **au plus tard le mercredi 18 février 2026 à 16 heures, délai de rigueur.**

**Seuls les dossiers dûment complétés seront examinés.**

\* \*  
\*